

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025**

N° 2025/12.04

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 03/12/2025

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. Guillaume ASSOGBA (pouvoir à M. TOINON Alain), Mme DE MARI Marie-Hélène (pouvoir à Mme CHALANDON Nicole).

**EXCUSÉS** : Mme Marie-France JOLY, M. GARNIER Philippe.

**Secrétaire élue** : Mme PELLETIER Catherine

**Objet de la délibération: CONTRIBUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES – VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture du budget 2025 du budget annexe commerces, la section de fonctionnement ne doit pas présenter de déficit. Il précise que le budget principal doit pourvoir à son équilibre par le versement d'une subvention.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Commerce d'un montant de 2 655.08€ qui sera inscrite comme suit :

- Budget principal – Dépenses de fonctionnement : article 65736221
- Budget annexe Commerces – Recettes de fonctionnement : article 74741

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du budget principal au bénéfice du budget annexe « Commerces pour un montant de 2 655.08 € au titre de l'exercice 2025.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget.  
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire



La secrétaire de séance,  
Mme PELLETIER Catherine,